

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 423 modifiant le règlement de zonage numéro 327 concernant les garages, les pavillons-jardins ainsi que diverses dispositions**

Lors d'une séance publique tenue le 7 février 2022, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 423 modifiant le règlement de zonage numéro 327.

Ce projet de règlement vise à modifier les normes concernant les garages détachés résidentiels, la hauteur des remises, l'ajout de normes concernant des pavillons-jardins ainsi que de permettre certains usages du groupe institutionnel et administratif dans la zone H4.

L'illustration de la zone H4 peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture. Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire. Le Conseil prendra en compte les commentaires écrits des citoyens désirant s'exprimer.

Cette consultation écrite sera effective du 14 février 2022 et prendra fin le 4 mars 2022 à 13h.

Les commentaires écrits peuvent être transmis à la municipalité, par courrier, au bureau municipal, à l'adresse suivante : 25, rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham (Québec) G0P 1C0 ou par courriel à [info@notre-dame-de-ham.ca](mailto:info@notre-dame-de-ham.ca)

Cette consultation écrite permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Emrick Couture-Picard, directeur général intérimaire et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9 h et 17 h le 14 février 2022.



Emrick Couture-Picard  
Directeur général intérimaire et secrétaire-trésorier